

<b>Dispositifs d'investissements locatifs assortis de l'amortissement du bien</b>			
Dispositifs	Robien	Robien recentré	Borloo populaire
Véhicule législatif	Loi « urbanisme et habitat » 2003	Loi « engagement national pour le logement »	
Date d'effet	Du 01/01/2003 au 31/08/2006	À compter du 01/09/2006	À compter du 01/01/2006
Objectif au plan locatif	Création d'une offre nouvelle notamment dans les zones tendues		Création d'une offre nouvelle dans le secteur intermédiaire
Logements	Neufs et anciens réhabilités (sous conditions) : logements acquis à titre onéreux		
Plafond de ressources	Sans objet		Plafonds Besson neuf et ancien
Plafonds de loyers	Zone A : 19,89€ Zone B : 13,82€ Zone C : 9,94€	Zone A : 19,89€ Zone B1 : 13,82€ Zone B2 : 11,30€ Zone C : 8,28€	Zone A : 15,91€ Zone B1: 11,06€ Zone B2: 9,04€ Zone C : 6,62€
Taux d'amortissement	8% pendant cinq ans et 2,5% pendant 4 ans, puis, sur option, 2,5% pour deux périodes consécutives de trois ans	6% pendant sept ans et 4% pendant deux ans	6% pendant sept ans et 4% pendant deux ans, puis, sur option, 2,5% pour deux périodes consécutives de trois ans
Taux de déduction forfaitaire	Néant (6% jusqu'au PLF 2006). Déduction des frais réels	Néant Déduction des frais réels	30% Déduction des frais réels
Durée de l'engagement de location	Neuf ans, puis, sur option, deux périodes consécutives de trois ans au maximum	Neuf ans (sans option possible pour une nouvelle période d'amortissement)	Neuf ans, puis, sur option, deux périodes consécutives de trois ans au maximum

Feuille1

Restrictions concernant le locataire	Le logement peut être loué à un ascendant ou descendant du contribuable à condition que le locataire n'appartienne pas au foyer fiscal du bailleur	Le logement peut être loué à un ascendant ou descendant du contribuable à la condition que le locataire n'appartienne pas au foyer fiscal du bailleur	Le locataire ne doit pas appartenir au foyer fiscal du bailleur. L'engagement de location et l'amortissement peuvent être suspendus, à l'issue d'une période d'au moins trois ans pour mettre le logement à la disposition d'un ascendant ou descendant du contribuable, pour une période de 9 ans maximum
SCPI	Possible	Possible à compter du 01/09/2006	